

UNE OCCASION A SAISIR, POUR VOUS, LES JEUNES !!!



PLAN NATIONAL DE RELANCE DE L'APPRENTISSAGE

Madame, Monsieur,

Toutes les études le prouvent, l'apprentissage pour les jeunes est le meilleur chemin vers l'emploi. Pour l'entreprise, cette voie en alternance permet la formation de collaborateurs destinés à accompagner la vie de cette dernière ou à anticiper le remplacement futur des salariés.

Dans le but de relancer l'apprentissage et de passer de 400 à 500 000 apprentis formés en France d'ici à la rentrée 2017, le gouvernement a pris des mesures inédites et très attractives financièrement pour les entreprises de moins de 11 salariés qui vont prendre un nouvel apprenti en vue de cette rentrée 2015.

Jugez plutôt : un jeune de moins de 18 ans (condition à la signature) permettra une aide annuelle (versée par trimestre) de 4400 € et suivant les cas de figure (voir tableau joint), coûtera entre 75 € et 278 € en moyenne mensuelle sur la durée du contrat de 2 ou 3 ans !

Vous avez pris contact avec notre CFA sous diverses formes (tel, portes ouvertes, RDV...) et montré au cours de cette année 2015 un intérêt pour un parcours de formation par apprentissage.

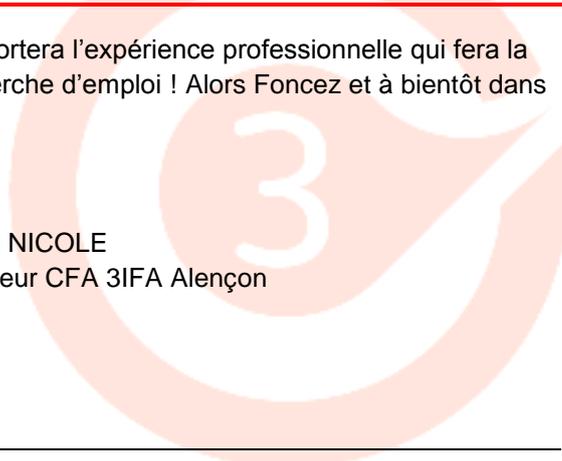
Plus que jamais, ces nouvelles mesures sont une superbe opportunité pour faciliter votre intégration dans une entreprise qui vous attire de par ses produits, son cadre ou tout autre élément !

Besoin de conseils, d'aide pour trouver un maître d'apprentissage ? Contactez au plus vite Mme DUHAUSSAY au 02.33.28.84.88 ou M. BUSNOT au 02.33.28.82.58 pour faire un point sur votre candidature et surtout, contacter ou recontacter des entreprises pour optimiser vos chances d'être acceptés sous contrat d'apprentissage chez elles à la prochaine rentrée de septembre 2015.

N'oubliez pas que cette voie de formation vous apportera l'expérience professionnelle qui fera la différence avec d'autres candidats à l'avenir dans votre recherche d'emploi ! Alors Foncez et à bientôt dans notre CFA !

Sincères salutations respectueuses

Bruno NICOLE
Directeur CFA 3IFA Alençon



Le coût de revient d'un apprenti diffère selon son âge : ci-dessous les simulations de coût de revient d'un apprentissage pour une entreprise de moins de 11 salariés.

	De 15 à 16 ans (à la signature du contrat)	Moins de 18 ans (à la signature du contrat)	
Durée du contrat	2 ans	1 an	2 ans
Salaires versés à l'apprenti (1)	10 831.92 €	10 960.54 €	15 683.12 €
Aide Apprentissage (2)	4 600 €	3 600 €	4 600 €
Aide TPE « Jeunes apprentis » (3)	4 400 €	4 400 €	4 400 €
Coût moyen de revient durant la formation	75.66 € par mois	245,39 € par mois	277.80 € par mois

(1) Le montant des salaires dépend de l'âge de l'apprenti et de l'année de formation.

(2) Une entreprise de moins de 10 salariés qui recrute un apprenti supplémentaire par rapport à l'année dernière a le droit à différentes aides :

- Une aide régionale de 1 000 € par an
- Un crédit d'impôt de l'Etat de 1 600 € pour la durée du contrat
- Une prime de 1 000€ de l'Etat pour l'embauche d'un apprenti supplémentaire ou 1^{er} apprenti

(3) Aide par l'Etat de 4 400 €, versée par trimestre à hauteur de 1 100 € à condition que l'apprenti soit mineur au moment de la signature.